

Le Modèle national de l'emploi de la force - Synthèse*

L'évaluation de la situation



Lorsqu'un agent est confronté à un incident, il doit évaluer divers aspects de la situation. Ainsi, une situation peut être caractérisée par au moins six facteurs dont l'agent doit le plus souvent tenir compte dans son évaluation et dans sa prise de décision :

- l'environnement;
- le nombre de personnes impliquées;
- la perception des capacités du sujet;
- la connaissance du sujet;
- le temps et la distance;
- les signes d'agression éventuelle.

Le comportement du sujet



La coopération

Le sujet réagit de façon appropriée à la présence et aux directives de l'agent ainsi qu'à la façon dont il maîtrise la situation.

La résistance passive

Le sujet, avec peu ou pas de manifestations physiques, refuse d'obéir aux ordres de l'agent. Ce comportement peut se manifester par un refus verbal ou par une inertie physique intentionnelle.

La résistance active

Le sujet résiste de façon physique, ou manifeste physiquement son refus d'obéir aux ordres de l'agent, sans toutefois commettre une agression. Par exemple, il peut s'écarter brusquement pour empêcher ou échapper à la maîtrise de l'agent; il peut aussi marcher ouvertement vers l'agent ou au contraire s'en éloigner. La fuite est un autre exemple de résistance active.

L'agression

Le sujet tente ou menace, par une action ou un geste, d'employer la force, ou emploie la force contre une autre personne, s'il a à ce moment la capacité, ou s'il porte l'agent à croire, pour des motifs raisonnables, qu'il a alors la capacité d'accomplir son dessein. Par exemple, il peut donner des coups de pied, des coups de poing, ou tout simplement afficher un langage corporel menaçant avec l'intention d'agresser.

Les lésions corporelles graves ou la mort

Le comportement du sujet porte l'agent à croire, pour des motifs raisonnables, que l'individu a l'intention ou est susceptible de causer des lésions corporelles graves ou la mort à une autre personne. Par exemple, le sujet peut commettre une agression avec un objet tel un couteau, un bâton ou une arme à feu, ou agir de façon à causer des blessures graves à un agent ou encore à une autre personne.

*Cette synthèse présente les dimensions du Modèle de façon schématique à des fins pédagogiques. Pour une description plus détaillée, consulter le document explicatif (ENPQ, *Le Modèle national de l'emploi de la force — Document explicatif*).

La perception et les considérations tactiques



La façon dont un agent perçoit une situation est en partie fonction de ses caractéristiques personnelles. Ces caractéristiques influent sur sa perception quant à sa capacité à faire face à la situation.

La façon dont un agent évalue une situation influence son choix en matière de considérations tactiques. En retour, ces mêmes facteurs peuvent affecter directement son évaluation globale.

Les options d'emploi de la force

La présence de l'agent

Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une option d'emploi de la force, la simple présence d'un agent peut exercer une influence sur le sujet et sur la situation. Des signes visibles d'autorité comme des uniformes et des voitures de patrouille peuvent amener un sujet à modifier son comportement.

La communication

Un agent peut utiliser la communication verbale ou non verbale pour maîtriser une situation.

Le contrôle physique

LES TECHNIQUES LÉGÈRES sont utilisées pour contenir un comportement et présentent une plus faible probabilité de causer des blessures. Il peut s'agir de techniques d'immobilisation, de techniques d'escorte, de contrôles articulaires, de points de pression ou de mises de menottes sans résistance.

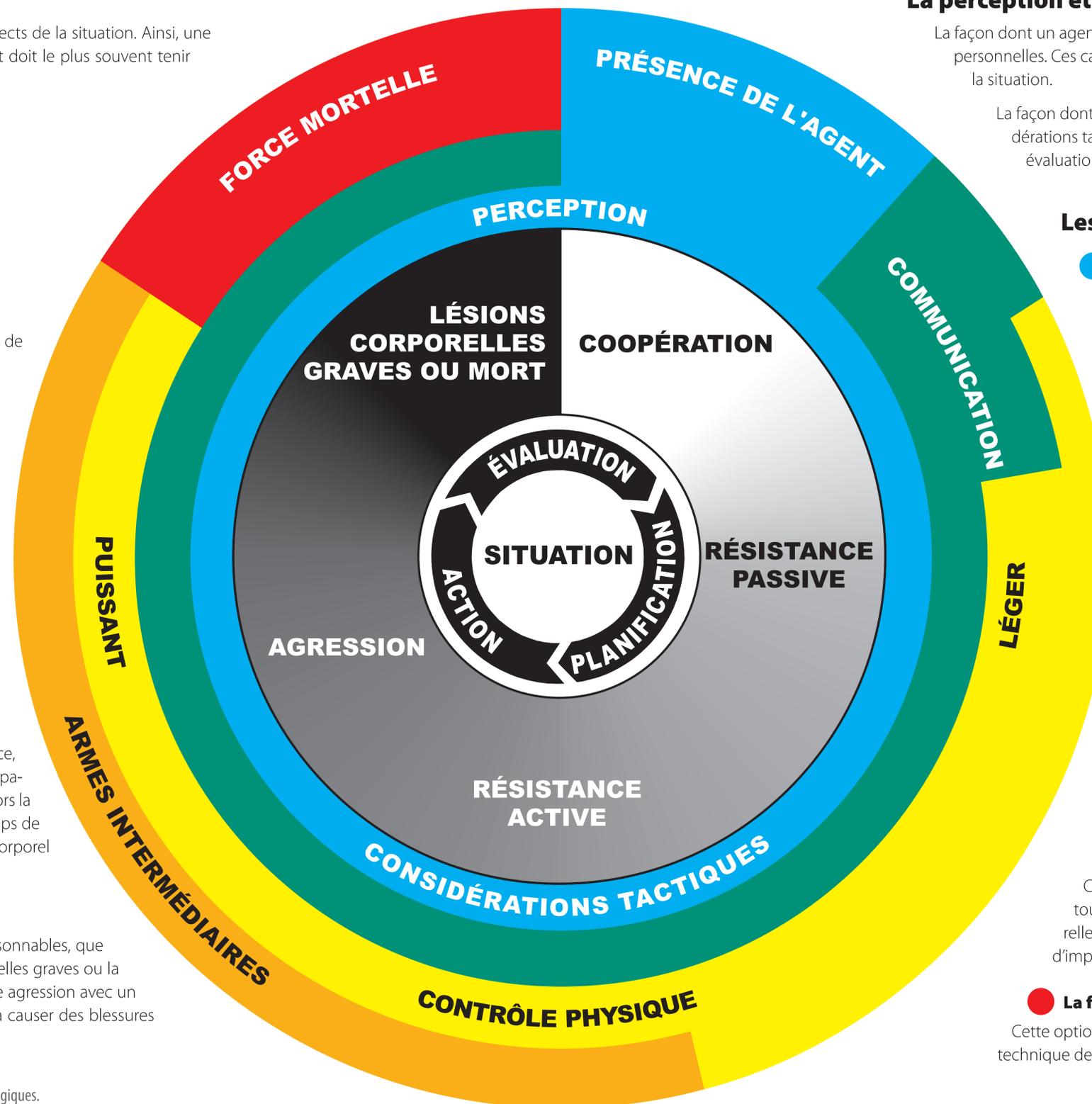
LES TECHNIQUES PUISSANTES sont utilisées dans l'intention de mettre fin à un comportement ou permettre l'application d'une technique de contrôle et présentent une probabilité plus élevée de causer des blessures. Il peut s'agir de techniques de frappes à mains nues telles que des coups de poing ou des coups de pied, d'une technique d'amenée au sol ou d'un contrôle par l'encolure.

Les armes intermédiaires

Cette option d'emploi de la force fait appel à l'utilisation par un agent de toute arme n'étant pas destinée ou de nature à causer des lésions corporelles graves ou la mort. Cette catégorie comprend notamment les armes d'impact, les aérosols et l'arme à impulsions électriques.

La force mortelle

Cette option d'emploi de la force implique l'utilisation de toute arme ou de toute technique destinée ou de nature à causer des lésions corporelles graves ou la mort.



L'agent doit continuellement évaluer la situation et agir de manière raisonnable afin d'assurer sa propre sécurité et celle du public.

